

**LES MIGRATIONS EURO-MAGHREBINES
ET LA POLITIQUE MEDITERRANEENNE
DE LA CEE**

PUBLICATION :

**REVUE ETUDES INTERNATIONALES
N° 21**

AVRIL 1986

Parler du Maghreb, aujourd'hui, est un exercice difficile et redoutable. En effet, le Maghreb n'existe qu'à l'état de rêve dans certains esprits, " un Maghreb d'espoir à l'ombre de ses mains " pour reprendre l'expression poétique, mais combien lucide, de Michel Jobert¹.

L'espace géographique qui regroupe, aujourd'hui, les 5 pays d'Afrique du Nord , à savoir le Maroc , l'Algérie, la Mauritanie, la Libye et la Tunisie, ne peut à lui seul définir cet ensemble qui tient du mythe, mais qui n'en est pas moins une réalité, une réalité ethnique, une réalité culturelle, une réalité humaine. Les legs de l'histoire et les données de la géographie ont permis à cet ensemble de se maintenir, de résister aux épreuves du temps.

Entre cet ensemble et l'Europe, et plus particulièrement l'Europe méditerranéenne, les relations ont été par le passé à la fois étroites et continues. Mais c'étaient des relations plutôt conflictuelles, des rapports de force, de domination.

Dans l'évolution des échanges multiples qui existaient entre cet ensemble maghrébin et l'Europe méridionale, ce sont les échanges humains qui étaient les plus nombreux, les plus remarquables. Ils s'effectuaient, d'ailleurs, dans les deux sens, en temps de paix et en temps de guerre, la Méditerranée ayant servi plus comme un moyen de communication, qu'elle n'a été une frontière naturelle, du reste continuellement franchie et violée par les uns comme par les autres : Durant le siècle dernier et pendant la première moitié de notre siècle, les migrations se faisaient essentiellement dans le sens Europe-Afrique du Nord. Ce n'est qu'à partir de la deuxième moitié de notre siècle, et plus particulièrement durant les vingt dernières années que l'on assiste à un renversement du flux migratoire entre l'Afrique du Nord et l'Europe.

I- LES MIGRATIONS EUROPEENNES AU MAGHREB AVANT ET PENDANT LA COLONISATION

Pendant la deuxième moitié du siècle dernier, et la première moitié de notre siècle, des mouvements migratoires se sont opérés de

¹ Michel Jobert : Maghreb à l'ombre de ses mains - Albin Michel.

l'Europe du Sud vers les pays du maghreb, la période coloniale ayant été marquée notamment par un transfert important de populations des pays européens vers les pays nord-africains.

Il y a lieu de préciser que le phénomène migratoire d'origine européenne en direction de l'Afrique du Nord a précédé la colonisation. Dans son livre intitulé " Les Origines du Protectorat français en Tunisie", Jean Ganiage avait décrit ce phénomène mettant en valeur les conditions dures et précaires dans lesquelles vivaient les immigrants dont le nombre se situait, aux environs de 1860, autour de 14.000.

Si une partie des émigrants européens arrivés en Tunisie était constituée de riches commerçants originaires de Marseille et de Gênes, dit-il " la plupart des émigrants étaient de pauvres gens arrivés sans argent ni bagages qui devaient vivre au jour le jour, de métiers de fortune ou d'industries boiteuses ? A Tunis, les Maltais étaient cochers et voituriers : sur la côte à Sfax notamment, ils se livraient principalement à la contrebande ; ils embarquaient de nuit les huiles du Sahel, introduisaient en fraude les cotonnades ou les armes d'origine anglaise, qu'ils destinaient aux tribus de l'intérieur ou de l'Algérie. Comme les Grecs, les Italiens étaient pêcheurs ; à Tunis ils exerçaient surtout les métiers-manuels : ils étaient maçons, menuisiers, cordonniers, fabricants de pâtes, horlogers, manœuvres. Leurs femmes se plaçaient comme domestiques ou comme nourrices chez les négociants de la ville, leurs enfants, pieds nus, en haillons étaient dans la rue, cireurs, porteurs d'eau, portefaix ; la nuit, les familles s'entassaient sur la paille et la vermine à huit ou à dix par pièce dans les taudis des quartiers francs, cabanes édifiées avec des moyens de fortune, fondouks délabrés qu'avaient abandonnés les négociants européens, les maladies, les épidémies faisaient périodiquement leurs ravages, les sœurs de charité qui dispensaient leurs soins à domicile et entretenaient à Tunis un hôpital de quelques lits, ne pouvaient soulager toutes les misères"².

Avec la colonisation cependant, le sort des émigrés européens s'est nettement amélioré. Placés dans les postes névralgiques de l'administration, dans l'enseignement, dans l'industrie naissante, l'agriculture et le commerce, ayant le statut de fonctionnaires coloniaux, de colons, d'industriels ou même de salariés privilégiés et protégés par la législation de leur pays d'origine, les émigrants européens constitueront progressivement la classe dirigeante dans le secteur public et privé.

² Jean GANIAGE : Les origines du Protectorat français en Tunisie - M.T.E Tunis.

La colonisation, dont les motivations politiques et économiques sont évidentes et traduisent à la fois la volonté de puissance et la recherche de nouvelles ressources et de nouveaux marchés, a permis ainsi le transfert vers de nouveaux espaces, d'où un excès de population qui ne pouvait être résorbé par les structures et les activités économiques métropolitaines.

C'est ainsi que la colonisation a été marquée par l'implantation de colonies humaines de plus en plus nombreuses, d'origine européenne sur les territoires des pays d'Afrique du Nord.

Au Maroc, en 1921, il y avait 80,700 non-marocains d'origine essentiellement européenne, sur une population de 4.253.000 ; ce qui représente moins de 2% de la population. En 1951-52 la population étrangère d'origine européenne était de 358.000 sur une population totale de de l'ordre de 7.600.000 soit 5,7% d'étrangers.

En Algérie la présence de population étrangère fut encore plus importante. En 1912, on recensait 633.850 personnes non algériennes sur une population de 4.089.000 (population municipale). En 1960, le nombre d'étrangers a atteint 1.059.581 sur une population totale de 10.784.000 d'Algériens, soit 10% environ de la population totale.

En Tunisie en 1881 on comptait 18.914 étrangers sur une population de 1.500.000 habitants.

En 1956, année de l'indépendance, il y avait 255.332 étrangers (dont 180.450 Français et 66.909 Italiens) sur une population totale de 3.441.000 habitants soit 7,3%. En Libye les statistiques disponibles ne permettent pas de déterminer les effectifs de la population d'origine européenne ; on peut cependant relever qu'en 1959 il y avait dans la ville de Tripoli 40.945 non Libyens sur une population de 177.000 habitants. Soit une taux de 23%³.

Ce que l'on peut détruire de ces informations statistiques et qualitatives, c'est la présence considérable, par son nombre et en pourcentage, de la population européenne dans les pays nord-africains et plus particulièrement en Tunisie, en Algérie et au Maroc aussi bien avant que pendant la période coloniale.

C'est d'ailleurs de ces trois pays qu'il s'agira lorsque dans ce document nous parlerons dorénavant de migrations entre le Maghreb et la

³ Amor BEN YOUSSEF : Populations du Maghreb et Communauté économique à quatre. SEDEB, Paris 1967.

CEE. D'abord parce que nous manquons de statistiques en ce qui concerne la population mauritanienne et les migrations entre ce pays et le reste de l'Europe. Et puis, parce que la Libye est devenue dans les années 1960 un pays déficitaire de main-d'œuvre, un pays d'immigration massive contrairement aux trois autres pays du Maghreb qui sont devenus des fournisseurs de main-d'œuvre à destination de l'Europe.

L'implantation de colonies humaines d'origines européennes dans les pays d'Afrique du Nord, réalisées avec beaucoup de persévérance dans le cadre d'une politique réfléchie, appelée à provoquer des effets durables, légitimée par les traités et les lois, justifiée par la nécessaire modernisation du système de production économique, favorisée par une acculturation des peuples colonisés et leur rattachement à l'occident garant de leur promotion vers la modernité et le progrès, cet effort de colonisation dis-je, n'a pas pourtant résisté à l'épreuve du temps et à la pression du nationalisme porté par une volonté de liberté et d'indépendance et soutenue par un besoin de préservation de l'identité culturelle, un besoin de survie de l'identité nationale et personnelle, Après l'indépendance, les populations européennes émigrées en Afrique du nord. Sont revenues à leur pays d'origine.

L'essor économique qu'a connu l'Europe par la suite, et plus particulièrement à partir des années 1960, inversa les rapports en matière de migrations entre ce continent et l'Afrique du Nord. En effet, depuis cette époque, et surtout durant les années 1970, les flux des migrants en provenance des pays du Maghreb et à destination de l'Europe s'accroissent pour devenir un aspect important qui caractérise désormais les rapports du Maghreb avec la C.E.E.

Ce sont ces nouveaux rapports que nous nous proposons d'analyser dans les parties suivantes de cet exposé, qui traitera plus particulièrement :

II- De l'évolution des migrations maghrébines en direction de l'Europe durant les deux dernières décennies.

III- Des problèmes posés par les migrations maghrébines en Europe.

IV- Des perspectives de coopération euro-maghrébines en matière de main d'œuvre.

II- EVOLUTION DES MIGRATIONS MAGHREBINES VERS L'EUROPE

1- De l'émigration spontanée à l'émigration organisée.

Durant les vingt dernières années, le flux migratoire entre l'Europe et le Maghreb s'est inversé. Amorcé durant les années 1960, d'une façon spontanée, les mouvements migratoires du Maghreb vers l'Europe se sont progressivement et rapidement développés par la suite, dans le cadre d'accords bilatéraux appelés " convention de main d'œuvre " .

Ces accords conclus entre les principaux pays européens d'immigration et les pays maghrébins, créaient un cadre légal à des migrations concertées, organisées, encouragées aussi bien par les pays d'origine que par les pays d'accueil. Des missions de recrutement furent installés par les services européens d'immigration dans les pays fournisseurs de main d'œuvre.

En Tunisie, il y avait au début des années 70 trois missions de recrutement de la main d'œuvre, une mission française, une mission allemande et une mission hollandaise. Elles constituaient le premier maillon d'une chaîne migratoire, laquelle, très rapidement s'appuya plus sur les relations familiales et communautaires que sur ces structures officielles de recrutement. Malgré cette déviation, l'immigration resta néanmoins protégée, par des conventions internationales, recherchée et sollicitée, parce que désirable par les pays européens.

Les accords prévoyaient notamment des concertations périodiques entre les gouvernements, un échange continu d'informations sur la situation du marché de l'emploi, une procédure d'admission à l'emploi avec les garanties d'égalité de traitement avec les travailleurs du pays d'accueil. Des conventions complémentaires de sécurité sociale, accordaient généralement la protection sociale aux travailleurs immigrés et à leurs familles en ce qui concerne les risques maladies, invalidités, retraite, accidents du travail et maladies professionnelles avec la garantie de transférer les pensions dans les pays d'origine et la totalisation des périodes d'assurance de résidence ou d'emploi accomplis dans le pays d'origine et le pays d'accueil.

Les statistiques les plus récentes publiées par le SOPEMI (Système d'observation permanente des migrations, OCDE) en 1985 donnent les chiffres suivants concernant les effectifs des immigrants maghrébins dans certains pays de l'OCDE⁴ (en milliers) : Belgique : 136 - France : 1.416,4 - Allemagne (1984) : 73,8. Pays Bas : (1984) : 114,1 Total 1740,6.

Ces chiffres ne représentent qu'un ordre de grandeur ; malgré leur insuffisante précision, puisqu'il ne concernent que l'immigration enregistrée, ils donnent une idée approximative de la présence maghrébine en Europe.

On pourrait remarquer la concentration de cette population en France, qui reçoit à elle seule 80 % de la population maghrébine émigrée. On remarquera aussi que les effectifs d'émigrants maghrébins enregistrés en Europe dans les années 1980 correspondent à peu de choses près à ceux d'origine européenne, qui vivaient dans le Maghreb avant l'indépendance, c'est-à-dire, il y a une trentaine d'années et qui étaient, rappelons-le, de l'ordre du 1 600,000 dans les années cinquante (Maroc : 358,300 en 1951-52 ; Algérie : 984,000 en 1954 ; Tunisie: 255,332 en 1956)⁵.

Il y a lieu de souligner cependant que l'émigration maghrébine à destination de l'Europe qui s'est progressivement développée dans les années 60 et au début des années 70 a été stoppée à partir de 1975, suite au premier choc pétrolier, dont une des conséquences a été la décision prise par l'ensemble des pays européens d'arrêter l'immigration de main-d'œuvre. Cependant l'immigration familiale continuera. Entre temps les immigrants qui occupaient au début de leur séjour les emplois les plus durs et les plus précaires s'introduisent dans les différents secteurs et mus par le même sens de la mobilité professionnelle et sociale que leurs homologues nationaux, ils se placèrent dans les secteurs où le travail était plus stable et mieux rémunéré et où les

⁴ SOPEMI : OCDE 1985.

⁵ Amor BEN YOUSSEF : OP CIT.

conditions de travail étaient plus avantageuses. Ainsi l'immigration se diffuse dans les différents secteurs ; elle libère des postes subalternes, précaires et mal payés et crée de nouveaux besoins, et pour reprendre une expression de W.R. Bohning⁶, elle engendre son propre système d'auto-alimentation.

2 – De l'immigration de main-d'œuvre à l'immigration familiale

Dictée à l'origine par des considérations économiques, l'immigration était considérée aussi bien par les pays d'accueil que par les pays d'origine comme un phénomène conjoncturel, donc provisoire. Les pays-hôtes considéraient les travailleurs immigrants comme des invités selon l'expression de Denis Maillat⁷: "des guests workers". Les pays d'origine entretenaient cette illusion du provisoire et le terme revenait souvent dans le discours politique : des programmes d'action sociale et culturelle sont organisés par des structures officielles ou semi-officielles, encouragés et financés par les gouvernements pour renforcer les liens communautaires entre les émigrants et leurs pays d'origine, et rendre plus supportable leurs conditions de séjour, tout en entretenant leur rêve de retour au pays natal. Un rêve qui animait chacun des travailleurs émigrants au moment de son départ de son pays d'origine, son objectif étant de se constituer un pécule suffisant pour pouvoir rentrer par la suite et se créer une situation, pour se donner un nouveau statut social ; car il est vrai que pour la plupart des émigrants, le motif de l'émigration est essentiellement un motif de promotion sociale, de mobilité sociale.

Cependant, au contact des sociétés de consommation, le rêve de ramasser assez d'argent pour se faire une autre vie, dans son propre pays, s'évanouit et devient de plus en plus difficile à réaliser ; l'échéance du retour s'éloigne de plus en plus, l'immigration devient un provisoire qui dure, et l'immigrant s'installe. En s'installant, il essaie de créer autour de lui une ambiance aussi confortable que possible. Ce confort affectif et spirituel, il essaiera de le trouver dans ses relations familiales et communautaires. Dans cela, il sera encouragé par la législation

⁶ W.R. BOHNING : Studies in international labour migration Macmillon Press.

⁷ Denis MAILLAT : Les enseignements à tirer de l'expérience en matière de migration OCDE 1986.

du pays d'accueil laquelle, pour des raisons sociales non seulement permet le regroupement familial mais l'encourage. Des indemnités familiales substantielles permettent aux familles nombreuses d'avoir un certain niveau de vie, un logement plus confortable, bref des conditions de vie meilleures.

Les motifs économiques de l'immigration cèdent le pas aux motifs sociaux. Or le regroupement familial, non seulement aide le travailleur à s'installer, transformant ainsi la nature même de l'immigration qui était provisoire et conjoncturelle et qui devient permanente et structurelle, mais accroît aussi les besoins et la demande de main d'œuvre comme cela a été démontré par les calculs de l'office hollandais de Planification⁸. En effet, selon cet office, une augmentation de 1% du nombre de travailleurs étrangers et de la force de travail dans une région, ne satisfait plus que les 3/5 de la demande supplémentaire de travail, au bout d'une année lorsque le travailleur est célibataire. Loin de satisfaire la demande de travail créée par le déficit de main-d'œuvre, cette main d'œuvre additionnelle créera un besoin supplémentaire, représentant 1/4 du besoin initial, lorsque le travailleur est marié et que la taille de sa famille correspond à celle de la famille hollandaise, requérant une quantité déterminée de dépenses publiques et de services... cela signifie que la satisfaction d'offre d'emploi par une importation de main d'œuvre est particulièrement "illusoire".

Ainsi le regroupement familial, après l'arrêt de l'immigration des travailleurs, est devenue en Europe la principale source de l'immigration et a développé sa capacité d'auto-alimentation "The self-feeding process" créant ainsi de nouveaux besoins et un appel à une main-d'œuvre supplémentaire.

Comme cette main-d'œuvre ne pouvait plus entrer légalement, après la décision de l'ensemble des pays européens d'arrêter l'immigration de travailleurs, celle-ci devient soit clandestine, soit alimentée par l'immigration familiale.

C'est ainsi que le nombre d'immigrés maghrébins en France est passé de 1 335,000 en 1975, date de l'arrêt officiel de l'immigration à 1 416,000 en 1982.

Cette immigration familiale a ainsi accru la force disponible de travail, et a permis à l'économie européenne, malgré l'arrêt officiel de

⁸ Gildas SIMON : Les phénomènes migratoires en Europe

l'immigration, de combler les besoins de main d'œuvre des activités saisonnières ou conjoncturelles, et les postes laissés vacants parce que inattractifs pour la main-d'œuvre nationale et aussi pour la main-d'œuvre immigrée installée depuis longtemps et ayant acquis un niveau d'aspiration plus élevé quant aux conditions de travail et de rémunération.

Aussi les femmes de travailleurs immigrés et les enfants ont-ils été encouragés à entrer sur le marché du travail et à accepter des emplois précaires et mal payés, reconstituant ainsi avec les travailleurs clandestins, le double marché, de travail, dans lequel, selon les termes de Denis Maillat⁹ les travailleurs indigènes et les travailleurs étrangers ne sont pas interchangeables.

3- L'immigration clandestine

Comme ce deuxième marché de travail existe, que certaines activités économiques marginales ne peuvent pas survivre à la fois aux normes en vigueur de la législation sociale et à l'interdiction de l'immigration des travailleurs, celle-ci prit depuis les années 1980 les chemins de la clandestinité. De plus en plus on assiste en Europe à l'apparition "d'un marché noir" du travail. Comme le soulignait C.V. Marie¹⁰ : "le recours à la main-d'œuvre clandestine en situation irrégulière peut s'interpréter comme un mouvement de substitution d'une catégorie d'étrangers par une autre, plus précaire, dans une perspective de gestion plus souple de la force de travail".

Selon les études effectuées par l'OCDE, cette main d'œuvre clandestine appartient aux nationalités dont le flux migratoire était en expansion dès le début des années 1970, et plus particulièrement les Tunisiens, Marocains, et les travailleurs d'Afrique Noire.

Cette main-d'œuvre clandestine ne s'est pas installés uniquement dans les pays traditionnellement importateurs de main-d'œuvre mais aussi dans des pays de l'Europe méridionale, le nombre d'étrangers dans l'Europe du sud est estimé à 2 millions dont la majorité (70%) sont des travailleurs clandestins. Ces travailleurs se répartissent

⁹ Denis MAILLAT : Les enseignements à tirer de l'expérience en matière de migration DCDE 1986.

¹⁰ Denis MAILLAT : Les enseignements à tirer de l'expérience en matière de migration DCDE 1986.

comme suit :

- Italie : 1 million dont 350.000 seulement sont en situation régulière
- Espagne : 650.000 dont 200.000 seulement sont en situation régulière
- Grèce : 100.000 dont 28.000 ont un permis et 26.000 marins
- Portugal : 100.000 dont 49.000 sont en situation régulière.

Parmi les clandestins, un grand nombre seraient des Maghrébins : Tunisiens en Italie, Marocains et Algériens en Espagne.

Giladas SIMON estime qu'il y a plus de clandestins en Espagne et en Italie que dans les pays européens traditionnels d'immigration clandestine.

Le développement de l'immigration clandestine, dans les pays d'émigration traditionnellement fournisseurs de main-d'œuvre, constitue l'un des aspects les plus nouveaux et les plus intéressants à étudier des migrations inter méditerranéennes, et s'explique en partie par le fait que les pays " d'accueil " sont des relais traditionnels de l'émigration vers le Nord de l'Europe. Les mesures restrictives et de contrôle, prises par les pays comme la France, l'Allemagne ou la Belgique, ont en quelque sorte "bloqué" les candidats à l'émigration originaires du Maghreb et les ont incités à rester là où ils ne faisaient que transiter. Cependant une telle explication est insuffisante car elle ne tient pas assez compte du rôle fondamental joué par " l'Economie immergée " dans des pays comme l'Italie et l'Espagne.

Selon l'étude sus-mentionnée, l'économie immergée participe pour 5% du PNB de l'Espagne et pour 20% à 30% du PNB italien en 1985, En Espagne, 20 à 25% de la confection, et 20 à 36% de la fabrication de chaussures se réalisent au sien de ce secteur de l'économie. En Italie, de nombreuses activités continuent et prospèrent grâce au " travail noir " et à l'économie immergée. Le contrôle de cette situation est d'autant plus difficile que la contribution des activités économiques marginales est importante et que les pays concernés sont à vocation touristique.

La Grèce, l'Espagne et l'Italie voient transiter annuellement par leurs pays quelques 120 millions de touristes.

Et d'ailleurs, c'est en tant que touriste que la plupart des travailleurs clandestins émigrent et s'installent par la suite. Une étude réalisée en France à partir des régularisations de la situation de la main-d'œuvre clandestine, a permis de montrer que le motif d'entrée

principal est touristique. La même étude a révélé que 80% des travailleurs clandestins en France étaient des jeunes âgés de moins de 32 ans, et que les 2/3 étaient occupés dans les entreprises de moins de 10 salariés. Ainsi en moins de trente ans, le phénomène migratoire à partir des pays du Maghreb, s'est particulièrement développé et a dévié progressivement de son objectif économique, et de sa nature provisoire et contrôlée, pour devenir plus social, et plus structurel créant ainsi de multiples problèmes aux pays d'origine et aux pays de destination, des problèmes d'ordre économique, social, culturel et politique.

III- LES PROBLEMES POSES PAR LES MIGRATIONS MAGHREBINES EN EUROPE

Pour les pays d'origine comme pour les pays d'accueil, le phénomène migratoire comporte, certes, des avantages, mais il pose aussi quelques problèmes de taille.

Les avantages au niveau des pays d'origine sont d'abord l'effet de détente et de soulagement exercé sur le marché de l'emploi par l'absorption d'une main d'œuvre excédentaire, qui aurait constitué une source de préoccupation pour les autorités politiques et une menace permanente pour la sécurité publique et l'ordre social.

En Tunisie par exemple, l'émigration a constitué un adjuvant de la politique de l'emploi et a permis dans une certaine mesure d'équilibrer la demande additionnelle avec les offres d'emplois et de stabiliser le niveau du chômage, Le Vième Plan (1980-1986) avait estimé en effet la demande additionnelle d'emploi à 324.000, et la création d'emplois nouveaux à 300.000 la différence devant être époncée par l'émigration¹¹.

Un autre avantage pour les pays d'origine est l'apport en devises et la contribution appréciable des transferts d'économies (Rémittances). Denis Maillat a relevé l'importance de ces transferts sur la balance des paiements de certains pays d'émigration, y compris ceux de Maghreb.

Ce tableau montre de façon éloquente la place qu'occupe l'envoi de devises étrangères par les travailleurs émigrés, dans la balance des paiements de leurs pays d'origine. On remarquera plus particulièrement la part significative de ces transferts dans des pays comme la

¹¹ Gilas SINON : Etat et perspectives de l'émigration tunisienne. Rapport au Ministère du Plan.

**Transfert d'économies
1981 Source OCDE**

Pays d'Origine	Somme en millions de dollars	En% des exportations de biens et services non financiers
Algérie	240,8	1,7
Maroc	965,6	31,7
Tunisie	345,4	10,8
Espagne	511,7	1,6
Italie	2.600,9	2,8
Portugal	2.879,1	46,6
Turquie	2.499,5	47,9
Yougoslavie	4.050,4	30,1

Turquie, le Portugal, le Maroc et la Yougoslavie.

Toutefois, les avantages de l'émigration sur le développement des pays d'origine ne sont pas évidents. Au contraire, certains observateurs, note Böhning, considèrent que l'émigration se fait aux dépens du développement des pays d'origine. L'excédent de main-d'oeuvre que l'émigration est censée éponger n'est pas toujours constitué par une main-d'oeuvre en chômage, donc inutile ou inutilisable. Il s'agit bien souvent d'une main d'oeuvre jeune, à la force de l'âge, et en bonne partie qualifiée, donc utile, sinon nécessaire au développement des pays d'origine.

On peut à cet égard, relever que selon les statistiques de l'office national français de l'Immigration, les travailleurs tunisiens ayant immigré en France entre 1971 et 1974 avaient dans une proportion de 64,7% moins de 30 ans¹².

Les mêmes statistiques, citées par le même auteur, signalent que les travailleurs qualifiés tunisiens représentaient 37% de la population immigrée en France, alors que la moyenne des travailleurs étrangers qualifiés dans le même pays était de 29%.

Une autre étude effectuée par Solange Hemery de l'INSEE (France) a établi que les effectifs d'ouvriers dans la population active établie en France sont prédominants puisqu'il représentent 75% des

¹² Gildas SINON : Etat et perspectives de l'émigration tunisienne. Rapport au ministère de Plan.

actifs algériens 82% des actifs marocains et 71% des actifs tunisiens. Dans ces effectifs d'ouvriers le pourcentage des qualifiés est relativement important puisqu'ils représentent 35% des ouvriers algériens, 27% des ouvriers marocains et 40% des ouvriers tunisiens.

Ainsi, si l'émigration éponge le surplus de main-d'oeuvre, elle écrème aussi le marché de l'emploi et prive les pays d'origine d'une main-d'oeuvre qualifiée nécessaire au développement économique.

Quant aux devises étrangères expédiées par les émigrants et qui constituent, certes, un précieux appoint pour la balance des paiements, elles sont aussi génératrices de demande supplémentaire non compensée par la production et créent de nouveaux besoins qui ne peuvent être satisfaits que par l'importation, ce qui aggrave les risques d'inflation et le déséquilibre commercial des pays d'origine.

S'il est difficile d'établir un bilan à propos de l'émigration, pour les pays d'origine, disons qu'elle crée de sérieux problèmes d'ordre économique, et aussi des problèmes sociaux importants, notamment pour les familles des travailleurs émigrés qui sont souvent abandonnées à leur sort et exposées à de multiples désagréments.

Mais ces problèmes créés par le départ des travailleurs émigrés sont encore alourdis et aggravés par ceux qui se posent du fait de la présence de ces travailleurs dans les pays d'accueil.

Ces problèmes sont partagés par les pays européens dans lesquels résident et travaillent les travailleurs étrangers ; mais certains de ces problèmes sont spécifiques aux travailleurs d'origine maghrébine.

1- Les problèmes communs aux immigrants en Europe

Les préoccupations communes des pays européens à l'égard des migrations ont fait l'objet de concertations et de tentatives d'harmonisation de la législation sur les étrangers au niveau de la CEE, en vue d'une plus grande maîtrise de la migration de main-d'oeuvre étrangère, d'une politique équilibrée du marché du travail, et d'une lutte commune contre la migration illégale et l'emploi illégal. On peut rappeler, dans cet ordre d'idée, le communiqué final de la Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernements de la CEE des 9 et 10 décembre 1974 qui

préconise l'harmonisation par étape de la législation sur les étrangers.

En 1976, une proposition de directive a été faite au niveau du Conseil de l'Europe en vue d'un rapprochement des législations des Etats membres concernant la lutte contre la migration illégale. Le 16 juin 1985, une résolution du Conseil de l'Europe reconnaît a nécessité d'une coopération et d'une concertation plus étroite au niveau communautaire dans les politiques nationales vis-à-vis des migrations en provenance de pays-tiers. La résolution précise toutefois que le domaines concernant l'accès, le séjour et l'emploi des travailleurs migrants originaires des pays tiers relèvent de la compétence des gouvernements des Etats membres.

En somme, la recherche d'une plus grande maîtrise du flux migratoire en provenance des pays tiers et la lutte contre l'emploi illégal et les migrations illégales traduit d'une part, l'inefficacité relative des mesures prises il y a une dizaine d'années par les différents pays européens pour arrêter et interdire toutes nouvelles embauches de travailleurs étrangers et le sentiment assez partagé que le flux migratoire et le stock des étrangers en Europe représentent actuellement une réalité insupportable et une menace pour l'avenir.

Réalité insupportable à cause de l'accroissement du chômage dans la plupart des pays traditionnellement receveur de main-d'oeuvre étrangère, bien qu'il soit établi que les postes d'emploi occupés par les étrangers sont volontairement délaissés par les travailleurs nationaux et que la concurrence demeure faible entre les travailleurs nationaux et les travailleurs étrangers.

Réalité insupportable à cause du défi permanent aux lois nationales, aux principes de la souveraineté nationale que constituent l'entrées illégales et le travail illégal des étrangers, malgré les mesures de police, et bien qu'il soit établi que ce sont les activités économiques marginales et le développement de l'économie immergée qui créent une force d'attraction à laquelle les mesures de police semblent incapables de résister.

Réalités insupportables à cause de la recrudescence de la délinquance et de l'insécurité attribuées à tort ou à raison à l'importance des " colonies " étrangères en Europe plus exposées au chômage et parmi lesquelles un grand nombre vit de travail au noir et d'activités illégales. Rappelons à ce propos que durant les 30 dernières années, l'effectif des étrangers en Europe a triplé, passant de 5 millions en 1950 à 145

millions en 1982, et que le taux des populations étrangères se situe à 9% pour la Belgique, 7,6% pour la RFA et 6,8% pour la France, niveau jugé de plus en plus insupportable et dangereux, parce que contenant la perspective de déséquilibres démographiques.

En effet, les émigrants étant originaires de pays en voie de développement, leur taux de croissance est plus rapide que ce lui des pays les plus développés.

Une étude de l'OCDE¹³ établit en effet que dans les pays en voie de développement, la vitesse d'accroissement de la population âgée de 15 à 64 ans est 2,5 fois plus rapide que celle des pays industrialisés.

En outre, l'indicateur de fécondité est plus élevé pour les femmes immigrées appartenant à des pays en voie de développement que celui des femmes européennes. A titre indicatif, signalons que le taux de fécondité tel qu'établi par l'INSEE en France est de 1,84 pour la femme française, 1,74 pour l'italienne, : 1,77 pour l'espagnole, 2,17 pour la portugaise, 4,29 pour l'algérienne, 5,23 pour la marocaine, 5,20 pour la tunisienne et 5,05 pour la femme turque.

Ainsi le nombre des naissances en Europe, dans les communautés étrangères reste assez élevé et provoque un excédent de population étrangère. Les enfants de parents étrangers nés après l'immigration dans les pays européens représentant actuellement le 1/4 et quelquefois le 1/3 de la population étrangère en Europe : 25,8% aux Pays-bas, 23,6% en RFA, 32% en Belgique. De même, les jeunes âgés de moins de 25 ans sont relativement plus nombreux parmi les étrangers en Europe que ceux des Européens de la même génération. L'OCDE a établi un tableau comparatif du pourcentage des jeunes âgés de moins de 25 ans en 1981 parmi la population étrangère et la population euro-

Pays	% de jeunes de moins de 25 ans. Population étrangère	% de jeunes de moins de 25 ans. Population nationale
RFA	40,1	33,1
Belgique	50,1	34,8
France	41,5	38,0
Pays-bas	50,8	38,2
Suède	40,2	32,2
Suisse	36,2	34,2

¹³ Antonio GOLINI et Corrado BOKIFAZI : L'évolution démographique et les migrations internationales, OCDE 1986.

péenne dans certains pays européens. Ce tableaux qui est significatif mérite d'être reproduit :

Toutes ces données expliquent l'importance que prend le phénomène migratoire en Europe, et la nature des réactions qu'il suscite au niveau des pouvoirs politiques et de l'opinion publique.

Problème d'origine économique, le phénomène migratoire est devenu un problème social, et puis, progressivement un problème politique sur lequel l'attention de l'opinion publique a été braquée et son arbitrage sollicité par l'usage de plus en plus fréquent du dossier "migrations" dans le discours politique, les programmes de gouvernements et les campagnes électorales. Un sentiment d'insécurité, d'invasion, de danger plus ou moins réel, entretenu par les uns, insuffisamment ou maladroitement combattu par les autres, n'a fait que se propager et a participé au développement de comportements xénophobes, se manifestant par ci et par là par des actes de violence.

Le chômage important qui sévit en Europe, la persistance du flux migratoire sous des formes nouvelles, perverses et de plus en plus incontrôlables, l'usage de plus en plus fréquent et politisé du thème des migrations, le mouvement d'opinion qui en est résulté et qui est entretenu et exacerbé par les masses-médias et les discours politiques, tout ceci a contribué à amorcer une politique d'incitation au retour dans leur pays d'origine des travailleurs émigrés et de leurs familles. Une telle politique qui normalement devait compléter celle tentée sans succès d'ailleurs depuis longtemps pour faciliter l'intégration des communautés d'immigrés dans les pays européens d'immigration, semble de plus en plus se substituer à elle, bien que la résolution du Conseil de l'Europe du 16 Juin 1985 appelle à une concertation européenne pour la mise en œuvre " de mesures socio-éducatives, avec maintien des liens culturels des étrangers avec leurs pays d'origine, à des actions de promotion sociale et professionnelle en faveur de la seconde génération " ; les "incitations" au retour, avec tout ce que le mot "incitation" peut comporter comme nuances dans le sens d'encouragement et de pression, prennent des formes diverses dans les pays européens, et semblent dominer à l'heure actuelle les politiques des Etats concernés en matière de migrations. Jusqu'ici les effectifs qui rentrent dans leur pays d'origine sont encore modestes (250.000 ont quitté la RFA, 75.000 ont quitté la France d'après le SOPEMI 1985), mais l'incitation au retour semble amorcer une tendance nouvelle face aux problè-

mes soulevés par l'importance du stock des migrants en Europe et du maintien du flux migratoire en direction de ces pays. Comme le constatait le SOPEMI ; " les inconvénients sociaux et politiques de l'immigration paraissent être devenus supérieurs à leurs avantages économiques " .

2 – Les problèmes spécifiques aux immigrés maghrébins en Europe

Les problèmes évoqués ci-dessus ne sont pas spécifiques à une communauté déterminée : ils sont communs aux immigrés en Europe d'une façon générale.

Mais les immigrés maghrébins, qui partagent le sort des autres immigrés en Europe, ont en plus leurs problèmes propres, dus à leur spécificité et à leur appartenance à un ensemble culturel, géographique et politique distinct. Ils sont en effet de culture arabe pour la plupart, de religion musulmane et appartiennent à un ensemble non-européen.

Leur nombre d'abord, et leur poids ne cesse de s'accroître en Europe. En France ils représentaient 13% de la population étrangère en 1954 et sont devenus en 1962, 38,5% de cette population. Moins nombreux dans les autres pays de l'Europe du Nord, ils constituent le plus gros des travailleurs en situation irrégulière en Italie et en Espagne, ils sont en outre plus jeunes que la moyenne des immigrés étrangers, après les Turcs, puisque 40 à 43% ont moins de 20 ans. (Les Turcs constituent en France la communauté étrangère la plus jeune : 51% sont en effet âgés de moins de 20 ans). (Source INSEE – France) (Solange Emery).

L'indice de fécondité des femmes maghrébines est avec les turques 3 fois plus élevé que celui des autres femmes européennes. Cette forte natalité contraste avec le vieillissement démographique des pays européens. Devant les tentatives d'intégration et les risques de chômage, devant les "incitations" au retour, les travailleurs maghrébins ont montré une remarquable capacité de résistance à l'intégration, et une forte capacité d'adaptation à la conjoncture. L'incitation au retour ne semble pas avoir entraîné un retour massif dans leur pays d'origine. Pourtant le chômage est plus fort parmi les Maghrébins que parmi les autres étrangers. En France, 15% des Marocains, 18% des Tunisiens et 22%

des Algériens sont en chômage, alors que la moyenne nationale du chômage se situe autour de 11%.

Pour faire face au chômage, et pour échapper aux pressions et à un retour forcé, plusieurs Maghrébins se sont reconvertis dans le petit commerce et dans les métiers indépendants et les services. 36 % des travailleurs maghrébins en France se trouvent actuellement dans le secteur tertiaire.

Les prévisions laissent apparaître un accroissement sensible de la population maghrébine dans les pays européens, si les tendances actuelles sont maintenues. Une estimation sur l'immigration en Italie prévoit un accroissement de la population nord-africaine de 212,000 personnes pendant les 15 prochaines années due à une natalité croissante, alors qu'en Italie, le taux de natalité est en baisse, passant de 19,5% en 1954 à 10,9% en 1982.

Ce sont surtout les jeunes de la seconde génération, ce qui sont nés et ceux qui naîtront qui posent le plus de problèmes aux pays d'accueil. Leur scolarisation n'a pas été toujours complète, ni leur formation suffisante, ni leur intégration sociale et culturelle satisfaisante. Cette seconde génération est appelée aussi la génération zéro, parce qu'elle est culturellement différente des parents, mais elle reste quand même marginale par rapport aux pays de leur naissance ; elle se sent étrangère dans son pays de naissance, et étrangère dans le pays d'origine des parents.

Cette forte natalité, et cette différence culturelle jadis considérée comme un droit, devient aujourd'hui un problème, aggravé par la dimension religieuse. L'Islam est aujourd'hui un objet d'intérêt, de curiosité et d'appréhension en Occident . Il soulève des interrogations, provoque des prises de position : il est espoir pour les uns, angoisse pour les autres. Il pose d'une façon plus aiguë le problème de l'identité culturelle, et explique dans une large mesure les réactions et les comportements. C'est cet aspect culturel et plus spécialement religieux qui donne actuellement au problème des immigrés maghrébins en Europe une dimension particulière : c'est là où la notion d'étranger " touche les sentiments les plus profonds et les plus intimes d'un peuple: son identité " pour répondre à une expression de W.R BOHNING.

Cette attitude faite d'interrogation angoissée et d'appel au rejet et à l'autodéfense est exprimée dans un quotidien Français dans les termes suivants tels que reproduits par M. Jobert dans son livre sur le

Maghreb, et attribués à M. Christian Carrière : " Ce qu'il y aurait de très fort aujourd'hui consisterait à mettre des images sur nos périls actuels, à désigner ceux qui risquent de virer à la tragédie, et par exemple, parce que je le sens comme une menace terrible, telle que la France n'en a pas connue depuis les grandes invasions, l'accroissement continu de la population maghrébine en France, la rupture de ce mystérieux équilibre spirituel qui fit de notre pays la proue harmonieuse de l'Europe.

" On dirait que les Français ont perdu le sens de la patrie, pour avoir ouvert si largement les portes aux contingents innombrables de l'adversaire historique, oubliant que cette terre n'appartient pas au Prophète (loué soit-il) mais au Christ et à notre-Dame. Il n'y a nul racisme dans ce que j'écris parce que l'Islam est ma mère. La fréquentation de ses philosophes et de ses poètes mystiques, la méditation des sourates, ont ouvert mon œil spirituel. C'est grâce au Prophète que j'ai redécouvert le Christ, dont avaient réussi à me dégouter des prêtres insipides et ignorants, parlant de ce qu'ils n'avaient pas vécu.

" Mais faut-il se rappeler ? Il est demandé, particulièrement à notre génération, d'avoir le souci de la France et du legs de nos ancêtres, de ne pas livrer nos terres et nos villes à des populations proliférantes que nous ne pouvons assimiler et qui se moquent éperdument de nos valeurs, les éprouvant même comme dégradantes.

" Mon Dieu, qu'avons nous fait ? que diront nos enfants quand ils devront affronter, en Lorraine comme en Touraine, dans les beaux quartiers, des intégristes musulmans fanatisés ? Une seule information donne la mesure : le gouvernement algérien vient, par décision administrative, de fermer la dernière librairie chrétienne d'Algérie. Sans vergogne, et sans explication " (fin de citation)

Ainsi le message est clair : " Ne pas livrer nos terres et nos villes à des populations proliférantes que nous ne pouvons assimiler et qui se moquent éperdument de nos valeurs "

La présence de population maghrébine dans certains pays européens est perçue aujourd'hui dans ses dimensions à la fois culturelles et démographiques, les deux aspects étant ressentis comme des dangers actuels ou potentiels.

Ce sentiment n'est pas seulement celui de quelques journalistes en mal d'opinions extrémistes à diffuser, c'est aussi un sentiment partagé par des hommes politiques, comme Michel DEBRE, ancien Premier

Ministre en France que Michel Jobert, dans son livre " Le Maghreb à l'ombre de ses mains " cite dans les termes suivants : " un homme respecté chez nous, M.Michel DEBRE écrit dans sa lettre N° 85 de juillet 1985 à propos de la guerre des étoiles et de l'initiative de défense stratégique (IDS) proposée par le Président des USA. M. Reagan, et à la quelle il est opposé : " On voit mal, en effet comment ce système de protection pourrait aboutir à sonner le glas de notre effort de dissuasio... Faut-il ajouter que notre force de dissuasion a un caractère global et qu'il est bien imprudent, compte tenu de l'état du monde, de penser qu'au cours du siècle prochain, il n'y ait de danger pour notre sécurité qu'en provenance de l'Est. La Méditerranée, ne serait ce que pour des raisons démographiques, peut devenir une zone d'insécurité. Notre force de dissuasion demeurera donc longtemps d'une utilité et d'une efficacité certaines " .

Les propos de Michel DEBRE transposent le problème des rapports humains entre pays riverains de la Méditerranée non plus en termes d'opposition culturelle, mais d'opposition stratégique et politique entre deux mondes que la Méditerranée sépare au lieu de relier.

Ces propos qui traduisent l'aspect psychologique des problèmes posés par les migrations ne reflètent évidemment qu'une partie de l'opinion de la classe politique européenne.

D'autres opinions s'expriment en Europe en faveur d'une stabilisation et d'une sécurisation des étrangers en Europe, et même de leur participation à la vie publique.

Le président François Mitterrand a maintes fois exprimé publiquement sa considération pour l'apport des travailleurs étrangers y compris les travailleurs maghrébins à l'essor économique de la France. Il s'est déclaré en faveur d'une participation des étrangers aux élections municipales.

En Italie, un projet de loi a été préparé pour la création d'un conseil Consultatif pour les questions relatives aux étrangers auquel participeraient les représentants de ceux-ci. Récemment encore, à la réunion des experts nationaux sur les migrations organisée en Mai dernier par l'OCDE, le Ministre français du travail et des Affaires sociales déclarait : "Le Gouvernement propose (aux travailleurs immigrés) un contrat moral : en acceptant les règles du jeu de la Communauté Nationale, dans une société qu'ils peuvent enrichir, sans mettre en

cause son identité, ils obtiennent la garantie d'un séjour stable et de l'exercice de l'ensemble des droits sociaux " .

Malgré ces prises de positions rassurantes, le sentiment qui prévaut aujourd'hui parmi les travailleurs maghrébins en Europe est qu'ils ne sont pas assez protégés, assez sécurisés sur leur avenir, qu'ils sont de plus en plus indésirables et poussés plus ou moins ouvertement à rentrer chez-eux et à rester chez eux.

Les rapports entre les pays du Maghreb et l'Europe en matière de migration se posent désormais en termes de reflux des travailleurs migrants dans leur pays d'origine.

Même si le stock des travailleurs maghrébins en Europe continue à alimenter le flux migratoire, même si l'emploi clandestin se développe là où existe un appel de main d'œuvre bon marché, et notamment dans les activités économiques marginales et l'économie dite immergée ou souterraine, même si les Maghrébins ont montré une capacité particulière d'adaptation, l'ère des migrations maghrébines vers l'Europe est révolue. L'heure du retour et de la réintégration des travailleurs émigrés dans leur pays d'origine a sonné.

Quel pourrait être l'effet de cette nouvelle situation qui s'annonce sur les relations bilatérales entre pays fournisseurs et pays récepteurs, et quelle sera l'influence de cette nouvelle perspective sur les relations euro-maghrébines ? telle sera l'objet de la dernière partie de cet exposé.

IV- LES PERSPECTIVES DE COOPERATION EURO-MAGHRÉBINE EN MATIERE DE MAIN-D'OEUVRE

Après l'échec de la politique d'intégration, après l'échec de la politique de contrôle de flux migratoire, la tendance actuelle, aussi bien au niveau des autorités politiques que de l'opinion publique européenne est de réduire les effectifs des populations immigrées d'origine maghrébine et d'encourager, par tous les moyens le retour chez eux, des travailleurs originaires du Maghreb et de leurs familles.

Jusqu'à présent, les tentatives d'incitation directe au retour n'ont pas donné des résultats spectaculaires. Les retours n'ont pas été aussi massifs et aussi rapides qu'on l'aurait souhaité.

Des pourparlers plus ou moins officiels ont été engagés entre les Gouvernements des pays d'immigration pour mettre au point un nouveau cadre de coopération pour la réinsertion des travailleurs émigrés.

Nous parlerons d'abord de ces discussions dans le cadre de la coopération bilatérale entre pays européens et pays maghrébins. Nous parlerons ensuite des efforts de la CEE pour élaborer le cadre d'une politique méditerranéenne commune en la matière. Nous dégagerons enfin, et pour conclure, ce que pourrait être la plat-forme d'une coopération multilatérale euro-maghrébine pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines.

1 – Les tentatives de réinsertion négociée des travailleurs migrants.

Les pays européens, ayant des effectifs importants de main-d'œuvre d'origine maghrébine, ont mis au point différentes formules d'incitation individuelle au retour consistant essentiellement en l'octroi à tout travailleur salarié qui désire interrompre volontairement sa "carrière" et retourner à son pays d'origine d'une somme d'argent sous forme de forfait, variant d'un pays à l'autre mais correspondant généralement à la capitalisation des indemnités de licenciements/et/ou de chômage auxquelles il aurait eu droit s'il restait dans le pays d'immigration.

Ces formules n'ayant pas eu effet d'incitation, des pourparlers furent engagés par certains Gouvernements maghrébins en vue d'aboutir à la mise en œuvre de nouveaux accords de réinsertion des travailleurs émigrés, qui se substituraient aux conventions de main-d'œuvre conclues dans les années 60. Les propositions formulées par certains pays européens, n'ont pas été jugées acceptables parce qu'elles ne tenaient pas compte des préoccupations des travailleurs et des pays concernés par le retour. En gros, les pays européens proposaient des programmes de formation appropriée, ajustés aux besoins nationaux du développement économique et destinés à faciliter la réinsertion professionnelle des travailleurs émigrés qui bénéficieraient au moment de leur retour et à titre individuel, du forfait prévu par la législation en vigueur des pays d'immigration. Or, ces sommes sont insuffisantes pour faciliter une réinsertion satisfaisante pour le travailleur et pour son pays d'origine.

Dans la fixation de ce forfait, il n'a pas été tenu compte d'une motivation essentielle du travailleur migrant : le besoin de promotion sociale. Ceux qui ont émigré assimileraient le retour à leur statut antérieur

de travailleurs salariés comme un échec personnel ; l'ambition de tout travailleur émigré étant, comme cela a déjà été souligné, de changer de statut social. Pour inciter au retour définitif, l'aide du pays d'immigration devrait donc être assez consistante et suffisamment substantielle pour permettre ce changement de statut social qui se concrétiserait aux yeux de la plupart des émigrants par l'acquisition d'un logement et surtout par l'exercice d'une activité pouvant garantir à la fois l'indépendance et la permanence du revenu. La réalisation d'un tel objectif ne peut évidemment pas se réaliser du jour au lendemain et grâce à la contribution forfaitaire prévue par certains pays.

En outre, pour le pays d'origine, le retour est certes une nécessité mais aucun pays n'accepterait un retour au chômage. Or, les pays maghrébins ont un niveau de chômage encore plus élevé que celui des pays européens, En outre, leurs industries sont encore naissantes. Les activités économiques modernes, malgré leur développement ne fournissent pas assez d'emplois pour satisfaire les demandes additionnelles. Former les travailleurs émigrés ne suffirait pas pour les réintégrer dans des activités économiques existantes. Il faudrait, par conséquent, les aider à avoir des activités indépendantes. Cela est possible dans l'agriculture qui reste un secteur d'emploi potentiel assez important dans la mesure où seront consentis les efforts et les investissements nécessaires pour équiper, mettre en valeur et moderniser l'activité agricole ; cela est possible aussi dans les métiers indépendants : artisanat, métiers d'art, services d'entretien et de maintenance.

Cela est possible enfin dans le petit commerce, les transports, la restauration et les services en général. Or, toutes ces activités nécessitent un capital minimum, que ni les économies, ni le pécule forfaitaire réunis à l'occasion du retour définitif ne peuvent constituer.

En plus des sommes proposées, ce qui a manqué, ce sont des possibilités de crédit ouverts aux travailleurs migrants qui retournent définitivement au pays natal ; ainsi ils pourraient créer les nouvelles activités pouvant leur garantir et l'indépendance et la stabilité des revenus, en accédant à des prêts fournis à des conditions avantageuses et appropriées.

Une proposition a été faite dans ce sens par la Tunisie à la France ; elle consistait à créer un fonds bilatéral de réinsertion, financé par les deux Gouvernements, et pouvant accorder aux travailleurs qui rentrent

définitivement et qui désirent s'installer à leur compte, des prêts à des conditions avantageuses.

Une autre proposition tunisienne, plus élaborée, a été présentée à la partie française : elle consiste à encourager l'épargne des travailleurs migrants en vue de faciliter leur réinsertion grâce à un plan d'épargne-réinsertion ; dès que les dépôts du travailleur migrant ont atteint un niveau déterminé, l'épargnant a droit à l'aide fournie par un fonds public bilatéral de réinsertion et à des crédits à des conditions avantageuses fournis par l'organisme financier chargé de la gestion de l'épargne des travailleurs migrants. Toutes ces formules tendent à favoriser une réinsertion qui ne serait préjudiciable ni au travailleur migrant ni à son pays d'origine et qui pour réussir doit être négociée entre les Gouvernements des pays intéressés.

Jusqu'à présent les pourparlers continuent mais ne semblent pas aboutir à une formule de réinsertion concertée, qui permettrait d'éviter que le retour soit un retour au chômage, ou qu'il soit perçu par le travailleur concerné comme un échec personnel.

2- Les efforts de la CEE pour un cadre de coopération multilatérale en matière de migration entre la CEE et les pays du Maghreb.

Francine Henrich qui représentait la CEE en Tunisie, rappelait récemment que depuis 1972, les chefs d'Etats européens, avaient défini, au cours d'une réunion au sommet, une approche globale méditerranéenne par laquelle ils essayaient de situer, dans une perspective d'ensemble, l'évolution de leurs relations avec les pays du bassin méditerranéen.

Plus tard, en 1976, des accords de coopération ont été signés par la CEE avec la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, accord globaux qui concernent les échanges commerciaux, la coopération économique, technique scientifique et financière et qui comportent un volet social.

Les dispositions sociales concernent d'une part, la situation des travailleurs migrants et leurs conditions de vie et de travail et d'autre part, la couverture sociale des travailleurs migrants. Ces accords ne comportent cependant aucune clause relative à l'emploi ou à la libre circulation des personnes, questions laissées à la juridiction des pays-hôtes. Par contre, les Etats membres s'engagent à abolir toute discrimination

fondée sur la nationalité en ce qui concerne la rémunération et les conditions de travail.

Ainsi, les accords de coopération confirment l'inexistence d'une politique communautaire en matière d'emploi et d'immigration, chaque Etat-membre gardant dans ce domaine ses prérogatives, sa liberté de contrôle et sa compétence territoriale.

En ce qui concerne la sécurité sociale, les accords consacrent en certain nombre de principes qui existent déjà dans les Conventions bilatérales, à savoir :

- L'absence de discrimination dans le domaine de la sécurité sociale ;
- La totalisation des périodes d'assurance, de résidence ou d'emploi accomplis dans les différents Etats membres ;
- Les présentations familiales pour les membres résidant à l'intérieur de la Communauté ;
- Le libre transfert des rentes et pensions dans le pays d'origine.

Plus tard, la Commission de la CEE a fait des propositions relatives à la mise en œuvre d'une politique méditerranéenne de la CEE élargie applicable au Maghreb. La Commission estime, dans ses propositions, que la coopération entre la CEE et les pays d'émigration devrait s'orienter vers :

- Une meilleure insertion de la population émigrée dans le tissu économique et social du pays d'accueil pour ceux qui veulent y rester;
- Une réinsertion facilitée de ceux qui veulent rentrer volontairement dans leur pays d'origine.

Dans cette proposition, la Commission recommande notamment que toute politique de retour obligatoire et systématique soit exclue :

- L'intensification de l'enseignement linguistique et l'organisation du perfectionnement professionnel ;
- En ce qui concerne l'aide au retour et à la réinsertion, la Commission recommande la coopération avec les pays d'émigration dans le domaine de l'emploi et du développement, dans celui de la formation professionnelle, et en faveur des PME et des entreprises artisanales.

En ce qui concerne le financement des actions nécessaires au programme de l'aide au retour, la Commission estime qu'il pourrait être assuré dans le cadre d'une contribution tripartite (Etat d'origine, Etat

d'accueil et CEE) s'inspirant des modalités d'interventions du fond social Européen.

Enfin, la Commission estime que la communauté devra reconnaître la contribution des travailleurs immigrés à son développement et condamner les attitudes et les comportements xénophobes. Les propositions ci-dessus ont été répertoriées sur les Etats maghrébins et ont reçu un accueil positif de la part du Gouvernement tunisien qui a fait part à la CEE de son accord assorti des contre propositions suivantes :

- Sauvegarde de la dignité et des droits acquis des travailleurs tunisiens et de leurs familles ;

- Egalité de traitement en matière de conditions de vie et de rémunération avec les travailleurs nationaux, y compris le droit à la libre circulation à l'intérieur du pays d'accueil et l'égalité des chances en matière d'éducation, de formation et de perfectionnement professionnel ;

- La politique de retour doit reposer sur les principes du volontariat, de la concertation préalable et de la garantie des droits acquis ;

- Programmation d'actions concertées concernant la promotion de l'emploi dans les pays d'origine, la promotion des PME et des entreprises nationales, dans le cadre d'un financement trilatéral avec une contribution du Fonds Social Européen¹⁴.

Ces contre-propositions, ajoutées aux propositions de la Commission qui semblent vouées à l'oubli, peuvent pourtant constituer le cadre de la coopération future entre la CEE et le Maghreb en matière de aide-d'œuvre.

Il appartient aux bonnes volontés de part et d'autre de relancer le dialogue dans le cadre de ces propositions, et le préserver les relations de coopération entre le maghreb et l'Europe qui semblent particulièrement menacées et remises en question.

En effet, la tendance à forcer le retour des migrants maghrébins, en dehors d'un cadre concerté et librement négocié entre les parties ne peut qu'accroître les difficultés économiques et sociales des pays du Maghreb. Rendre le Chômage plus insupportable et les exposer à des tensions sociales dangereuses et des stabilisantes.

Elles accrédiateraient l'idée que l'Europe, après l'entrée de l'Espagne et du Portugal, tend à se couper du reste de ses partenaires méditerranéens, à s'orienter vers une politique d'autosuffisance, à se

¹⁴ Francis HENRICH : La coopération CEE Maghreb. Travail développement - Revue tunisienne des Sciences du Travail - Tunis N° 5 et 6 - 1985. Eurostatique Revue Population et conditions sociales - 1984.

replier sur elle-même dans un réflexe protectionniste à la fois de sa production, de ses biens, de sa culture et de ses valeurs.

Comment l'Europe peut-elle espérer que cette tendance au protectionnisme tous azimuts, ne puisse pas s'emparer des autres pays, des autres peuples méditerranéens, et plus particulièrement de ceux qui en sont culturellement différents et encourager les tendances similaires appelant les Gouvernement et les peuples du Maghreb à se détacher de l'Europe, de sa culture et de ses valeurs, au nom de la même volonté de protéger ses propres valeurs, sa propre culture, et son identité ? et assurer son auto développement ?

3 - L'avenir de la coopération euro-maghrébine en matière de main d'œuvre.

De tout ce qui précède il se dégage une constante ; entre les pays riverains de la méditerranée, de gré ou de force, les hommes ont afflué ou reflué d'un pays à l'autre au gré des circonstances économiques, sociales et politiques.

Les populations maghrébines actuellement en Europe contribuent par leurs activités, leurs qualifications et leur force de travail à l'essor économique des pays dans lesquels ils résident. S'ils sont protégés par les conventions bilatérales et par les lois sociales des pays d'accueil, ils sont aussi exposés à de multiples pressions et vexations d'une partie de la population indigène, angoissée par le chômage, excité par les mass-médias et par un discours politique tendancieux, mue par des réflexas d'auto-défense, contre des dangers qui, menaceraient leur identité culturelle, autant de facteurs, qui, ajoutés aux nombreuses tracasseries administratives, aux mesures de contrôle policier, dans un climat dominé à la fois par le chômage, la récession et la violence, constituent les signes annonciateurs d'un reflux plus important des travailleurs maghrébins vers leurs pays d'origine. Un reflux qui semble de plus en plus provoqué à la fois par les circonstances économiques et sociales, mais aussi par une volonté politique tendue par la pression de l'opinion publique.

Mais ces facteurs qui semblent déterminants à l'heure actuelle dans le mouvement de reflux de la main-d'œuvre des pays européens vers les pays maghrébins d'origine, sont contrés, et peuvent à moyen terme

être neutralisés par d'autres facteurs, moins apparents peut-être mais non moins réels et aussi décisifs :

1) D'abord l'existence d'un besoin latent et permanent de main-d'œuvre, dans des postes de travail précaires, mal rémunérés, occasionnels et non-attractifs pour les travailleurs indigènes, et dans des activités économiques marginales échappant au contrôle et la réglementation, en somme un second marché de l'emploi impénétrable à la main-d'œuvre nationale.

2) En second lieu, une capacité remarquable d'adaptation et de résistance des travailleurs maghrébins au contexte nouveau, qu'ils supportent, qu'ils contournent ou auquel ils essaient de s'adapter. Le regroupement familial, un usage judicieux des dispositions de la sécurité sociale, le travail à domicile, le travail au noir, un taux d'activités plus élevé des membres de la famille, la reconversion dans d'autres secteurs, d'autres métiers et dans d'autres activités, constituent autant de réponses des travailleurs concernés à la situation du chômage aux pressions et aux vexations.

3) La capacité de reproduction des populations immigrées, le taux de natalité élevé, la jeunesse relative de la population constituent autant de facteurs naturels pour le maintien et la reconstitution de ce populations et de leur force de travail et autant de facteurs qui réduisent la tendance forcée vers le reflux.

4) L'évolution démographique des pays maghrébins, la persistance et probablement l'aggravation du chômage et le maintien des écarts de niveau de vie constitueront des facteurs supplémentaires pour contrer le reflux de la main-d'œuvre en provenance d'Europe, et accroîtront au contraire, la pression sur les marchés de l'emploi des pays européens et notamment ceux qui sont à vocation touristique.

5) Enfin, un reflux forcé de la main d'œuvre ne peut que détériorer les relations entre les pays européens et les pays maghrébins et nuire à leurs échanges et à leur coopération.

Compte tenu de ce qui précède, les relations entre le CEE et le Maghreb en matière de main-d'œuvre peuvent garder le statu quo, avec ce que cela comporte comme contradiction entre les déclarations d'intention et les comportements et le risque de détériorer les relations

euro-maghrébines et de détruire progressivement toute crédibilité et tout espoir de coopération entre ces deux ensembles.

Mais les relations peuvent évoluer dans un sens plus conforme aux intérêts de la région, et à la volonté politique commune des pays de la CEE d'établir avec les autres riverains de la méditerranée et plus particulièrement ceux du Maghreb Arabe des relations durables de coopération fructueuse, des rapports de civilisation.

C'est dans cette perspective que dans sa réunion du 25.11.85 à Bruxelles, le Conseil de l'Europe a pris la décision suivante : " la Communauté réaffirme son intention de poursuivre dans le respect des objectifs de développement que ses partenaires méditerranéens se sont fixés, sa contribution à leur développement économique et social, par la coopération financière et technique. Dans le dialogue avec es partenaires, la commission tiendra compte des priorités et des spécificités de chacun d'eux y compris la nécessité de créer des emplois dans ces pays " .

Seul un vaste programme de coopération économique orienté vers la promotion de l'emploi dans les pays du Maghreb est susceptible de renforcer la confiance mutuelle entre ces deux ensembles, de réduire les tensions dues à la pression du chômage, et de contenir les effets négatifs du reflux migratoire.

Comme cela a été déjà préconisé par la commission de la CEE, le financement d'une telle coopération génératrice d'emplois et orientée principalement vers le développement régional, l'agriculture et vers les PME, pourrait être assurée par une contribution bilatérale des Etats contractants, et par un apport de la CEE dans le cadre du Fonds Social Européen. On peut imaginer d'autres formules de financement telle que celle suggérée par l'Italie¹⁵ à la conférence Internationale du Travail en 1974 à savoir qu'une partie des impôts et taxes prélevés pourrait alimenter un fonds de coopération bilatéral ou multilatéral pour la promotion de l'Emploi. D'autres formules telles que des contributions obligatoires prélevées sur les salaires des travailleurs immigrés pourraient être trouvées pour alimenter un tel fonds et pour la mise en œuvre de ces programmes de coopération pour la promotion de l'emploi.

L'Essentiel est d'opérer une mutation profonde dans les relations

15 W.R. BOHNING : OP. COT.

euro-maghrébines et euro-méditerranéennes en matière de migrations qui seraient alors une forme de coopération de partenaires plutôt que comme un échange entre parties inégales¹⁶. Une coopération dans laquelle chacun trouvera son compte et qui permettra à chaque partenaire de demeurer lui-même et de s'affirmer davantage.

Ce qui peut aider à la solution des problèmes des uns et des autres, c'est un programme de coopération pour l'emploi, qui serait financé par une sorte de fonds Social euro-maghrébin, lui-même alimenté par des contributions trilatérales (pays d'origine, pays d'accueil, et CEE) et qui transformerait ainsi les rapports entre les deux ensembles, de rapports conflictuels en rapports de coopération durable, bénéfiques et sécurisant pour les deux parties : en un mot des rapports de civilisation.

16 Denis MAILLAT : OP. CIT.